

Natura 2000

Vallée du Loir



Lettre d'information

2019 -2020





Sommaire

1. **Edito**

2. **Animation du site Natura 2000 Vallée du Loir**

3-5. **Participer à la conservation des habitats et des espèces**

Charte Natura 2000

Mesures agro environnementales et climatiques

Contrats Natura 2000

Zoom sur les contrats Natura 2000 du Conseil départemental de la Sarthe

6-11. **La connaissance scientifique sur le site**

Suivis écologiques 2019-2020

12-13. **Sensibilisation**



Edito

10 ans de mise en œuvre Natura 2000 en Vallée du Loir !

2009 était l'année de lancement de la mise en œuvre du Documents d'Objectifs du site Natura 2000 Vallée du Loir.

Aux termes de dix années d'animation, nous pouvons constater que les efforts ont produit leurs effets avec la mise en place de mesures contractuelles, mesures agro-environnementales (MAE) en faveur des exploitants agricoles comme de contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers, montrant l'importance du soutien aux pratiques humaines pour la conservation des habitats naturels du site.

Le facteur-clé pour un développement durable et maîtrisé de notre territoire est qu'un maximum d'acteurs socio-économiques, de propriétaires, d'élus adhèrent à cet enjeu de conservation des habitats naturels, de la flore, de la faune.

2019-2020 ont également été marquées par de belles observations d'espèces qui confirment les forts enjeux du site. Nul doute que la connaissance scientifique s'est enrichie au fil des années grâce aux suivis écologiques et est partagée avec le plus grand nombre au travers de sorties et d'animations de sensibilisation.

Avec une fin de programmation FEDER 2014-2020 et la réforme PAC de l'après 2020, espérons que l'engagement des politiques nationale et communautaire en matière de conservation de la biodiversité soit réaffirmé et puisse cet investissement collectif local, tant humain que financier, continuer de porter ses fruits dans la prochaine décennie !

Claude JAUNAY

Président du Comité de pilotage
Natura 2000 Vallée du Loir



Animation de la mise en œuvre du DOCOB

L'enjeu de Natura 2000 est de trouver un point d'équilibre entre le maintien des activités humaines et la préservation de milieux naturels, d'espèces animales et végétales remarquables.

Dans chaque pays de l'Union européenne, la mise en œuvre est différente. La France a choisi la voie de la concertation. C'est dans ce cadre que le Comité de pilotage met en œuvre les actions prévues au Document d'objectifs du site (DOCOB), qui est animé tout au long de l'année sur plusieurs champs :

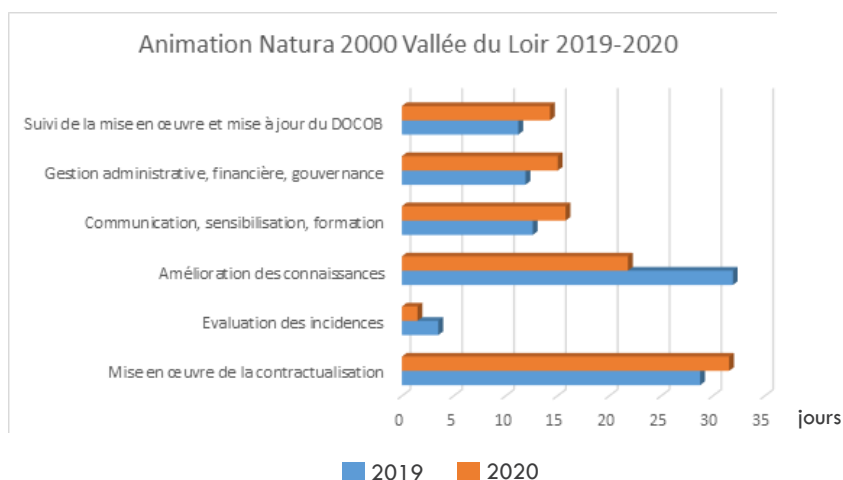
- > Mise en œuvre des processus de contractualisation,
- > Amélioration des connaissances et suivis scientifiques,
- > Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidences,
- > Suivi de la mise en œuvre globale et mise à jour du DOCOB,
- > Actions d'information, communication, sensibilisation,
- > Gestion administrative et animation de la gouvernance du site.



Le site Natura 2000 Vallée du Loir a fêté ses 10 ans d'animation en 2019 !

Le Syndicat intercommunal du Loir en est la structure porteuse depuis 2009, sous la présidence de Monsieur DEBROU (2009-2014) puis de Monsieur JAUNAY (depuis 2015).

Une grande part de l'animation du site est consacrée à la mise en œuvre et au suivi des processus de contractualisation afin de permettre aux porteurs de projets de concrétiser leur volonté d'engagements dans les mesures agro-environnementales, contrats et charte. L'amélioration des connaissances du site est également un volet important qui est mené chaque année lors de suivis scientifiques. La sensibilisation et la communication qui se développent et permettent de faire connaître ces connaissances et de partager les expériences.



Focus sur le régime d'évaluation d'incidences

L'évaluation des incidences concrètement...

L'évaluation des incidences s'applique par principe à tous travaux, opérations, manifestations culturelles ou sportives susceptibles d'avoir un impact sur les habitats naturels et espèces ayant justifié la désignation d'un site Natura 2000. Elle est dimensionnée en rapport avec l'ampleur de l'opération envisagée. Ce dispositif s'applique dans le périmètre Natura 2000 mais également hors périmètre si les interventions sont susceptibles d'avoir un impact à distance.

Enfin, cette analyse doit être basée sur des données à jour et des cartographies précises de localisation des opérations au regard de la répartition des habitats naturels et/ou espèces du site. Il est donc fortement recommandé de prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000 qui pourra mettre à disposition du pétitionnaire les données relatives au site et assurer un appui technique pour le montage du dossier.

Participer à la conservation des habitats et des espèces

Collectivité, agriculteur, association, entreprise, propriétaire privé ou encore gestionnaire avec l'accord du propriétaire, vous avez la possibilité de vous engager dans le site Natura 2000 Vallée du Loir et différentes possibilités s'offrent à vous pour participer.

Charte Natura 2020

La charte contient une liste d'engagements et de recommandations de l'ordre des bonnes pratiques favorables aux habitats naturels et espèces du site. Adhérer à la charte, c'est s'engager pour 5 ans, donnant droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. C'est surtout un gage de reconnaissance de bonnes pratiques souvent déjà entreprises par le propriétaire.

En Vallée du Loir, la charte a été définie lors de l'élaboration du DOCOB, en 2008, en collaboration avec les acteurs locaux. 2 nouvelles adhésions ont été signées en 2020, avec le GFA de la Taffardière et la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

MAEC 2020

Les mesures agro-environnementales et climatiques sont le dispositif combinant préservation des milieux naturels sur des parcelles agricoles et soutien à l'activité agricole, tout en tenant compte des exigences écologiques de certains milieux ou espèces d'intérêt communautaire du site. Engagé sur 5 ans, l'agriculteur passe un contrat avec l'Etat, qu'il met en œuvre de manière favorable à l'environnement et pour lequel il est rémunéré.

Par exemple en Vallée du Loir : restauration de mares, entretien et création d'arbres têtards, entretien des haies, entretien des bords de cours d'eau, gestion extensive des prairies pâturées, le non retournement des prairies, une fertilisation faible ou nulle des prairies humides...

L'animation MAEC des années 2019 et 2020 a été marquée par la fin de la programmation PAC de la période 2014-2020. La campagne de 2019 a été l'occasion de réaliser l'accompagnement des trois derniers agriculteurs pour des mesures de gestion extensive de prairie, d'entretien et création d'arbres têtards et d'entretien de ripisylve.



En 2020, les engagements en 2015 de gestion de prairies humides et de prairies mésophiles arrivant à échéance ont été prolongées d'un an. Au total, nous avons réalisé 12 accompagnements qui ont abouti à la prolongation d'un an des MAEC, pour une surface de 310 ha. Seuls quelques engagements de 5 ans ont pu être réalisés (ex : nouveaux installés).

En 2021, s'ouvre une période de transition, qui devrait durer 2 ans, entre la programmation FEADER 2015-2020 et la future PAC 2023-2027. La priorité sera donnée, au niveau national, à des engagements d'une durée de 1 an (renouvelables), pour éviter le chevauchement entre les 2 programmations.





Contrats Natura 2000

La mise en œuvre contractuelle de Natura 2000 permet également d'assurer l'entretien et la restauration de milieux naturels non agricoles, sous la maîtrise d'ouvrage de propriétaires privés comme de collectivités.

Le contrat Natura 2000 est établi pour 5 ans, renouvelable, et permet à tout ayant droit d'obtenir des financements Etat et Europe pour réaliser des opérations, selon un cahier des charges défini, concourant à la mise en œuvre du DOCOB et de conservation des habitats naturels dans le périmètre Natura 2000.

Avec l'appui de l'animateur Natura 2000, le propriétaire s'engage dans un contrat pouvant concerner notamment, en Vallée du Loir, des actions de restauration et d'entretien de prairies, landes, tourbières, haies et arbres têtards, création de mares, passage à petite faune sous route, et également protection de cavités. Une centaine d'entre elles sont recensées en Vallée du Loir et ont un intérêt patrimonial d'importance avec les 16 espèces de chauves-souris connues sur le site. Certaines cavités font déjà l'objet de protections spécifiques et l'état de conservation est bon, mais certaines cavités regroupant des populations importantes de chauves-souris sont sujettes à perturbations.

Zoom sur les 2 contrats du Département de la Sarthe en Vallée du Loir : Beauverger et Les Piliers

Sur les 17 sites reconnus Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Département de la Sarthe, deux concernent spécifiquement les Chiroptères. Ces deux ENS sont situés en vallée du Loir, sur les communes d'Aubigné-Racan et de Luché-Pringé, au sein du site Natura 2000 Vallée du Loir. Le CPIE, en tant qu'animateur de ce site Natura 2000 et association référente en Sarthe sur les Chiroptères, a accompagné le Département dans la mise en place d'un contrat Natura 2000 sur ces deux sites.

Le site de Beauverger à Aubigné-Racan et des Piliers à Luché-Pringé ont en commun d'être des anciennes carrières d'extraction de tuffeau converties en champignonnières, dont l'exploitation s'est terminée il y a quelques dizaines d'années. L'absence d'activité sur ces sites souterrains depuis plusieurs années a permis aux Chiroptères de coloniser ces milieux, notamment l'hiver en hibernation. Toutefois, l'absence d'activité n'implique pas forcément une absence de dérangements. C'est ce qui a été constaté sur les deux sites avec des intrusions, des dépôts sauvages de déchets, des dégradations et des atteintes directes aux espèces présentes.

Les espèces de Chiroptères présentes dans ces cavités sont particulièrement sensibles à ces dérangements (baisse des effectifs, perte d'espèces, mortalité, ...) C'est pourquoi, une protection physique est un élément clé dans la protection des sites d'hibernation des Chiroptères.

Le CPIE a donc accompagné le Département dans sa démarche de mise en protection de gîtes à chauves-souris avec la pose de grilles adaptées au niveau des entrées et des cheminées d'aération.

Autre point commun, en parallèle de cette protection physique, les deux sites sont inscrits à l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type I et II : zones remarquables du territoire au regard du patrimoine naturel régional. Le site des Piliers fait l'objet, quant à lui, d'une protection réglementaire supplémentaire, avec un classement en APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope).



© Association AREMIS - Jean-Christophe SALMON

Beauverger à Aubigné-Racan

En 2016, le site de Beauverger a donc vu son entrée principale et sa cheminée d'aération équipée de grilles grâce au contrat Natura 2000. Les barreaux horizontaux empêchent tout dérangement au sein de la cavité et permettent le passage des Chiroptères en vol. Une enveloppe de 14 739€ a été nécessaire pour réaliser ces travaux (entreprise « Lancelot Paysage Maçonnerie » - 49). A noter que toute intervention sur un tel site d'hibernation est extrêmement sensible vis-à-vis des Chiroptères et que ces aménagements doivent donc faire l'objet d'une réflexion fine, en amont, sur l'utilisation des accès par les espèces présentes, en toute saison.

Après avoir été dépollué dans un premier temps (extraction de tous les déchets hors de la cavité) et équipé de ces grilles, ce site d'hibernation est désormais dans des conditions optimales pour accueillir les Chiroptères en hibernation. Le suivi annuel de cette cavité a permis de démontrer que les effectifs étaient stables et que ces grilles étaient bénéfiques à la population hibernante de Chiroptères en place, de manière pérenne.

Ce site est reconnu d'importance régionale, du fait de la population hibernante de Grand Rhinolophe qu'elle accueille (*Rhinolophus ferrumequinum* - photo ci-dessous), avec plus d'une centaine d'individus chaque hiver.



Entrée de la cavité avant travaux

Les Piliers à Luché-Pringé

En 2020, le CPIE a accompagné le Département de la Sarthe au montage d'un autre contrat Natura 2000 visant à protéger les Chiroptères en hibernation. Il s'agit là d'un site vaste avec de très nombreuses entrées principales et secondaires, des réseaux annexes, des maisons troglodytiques et plusieurs cheminées d'aération qui nécessitent la mise en protection des entrées principales du site, tout en permettant l'accès aux Chiroptères. Plusieurs types de mesures de protection ont été imaginées pour arriver à protéger l'ensemble des accès à enjeux : grilles à barreaux horizontaux ou verticaux, périmètre grillagé ou encore maçonnerie. Déposé en octobre et sous réserve de validation par les services de l'État et de la Région, le contrat prévoit des travaux à hauteur de 35 000€ au printemps 2021 afin de protéger les Chiroptères présents l'hiver des nombreuses intrusions et dégradations constatées encore actuellement. Le suivi annuel des effectifs, réalisé dans le cadre de l'amélioration de la connaissance scientifique du site Natura 2000, permettra à l'avenir d'évaluer les bienfaits de ces aménagements.

Ce site d'importance nationale tient également son intérêt patrimonial dans la présence du Grand Rhinolophe en hibernation : plus de 450 individus comptés chaque année mais aussi par la présence de nombreux Murins à moustaches (*Myotis mystacinus* - photo ci-dessous), avec plus d'une centaine d'individus.



La connaissance scientifique sur le site

La connaissance scientifique est enrichie à la faveur du programme annuel de suivis écologiques et d'études spécifiques menées par le CPIE : focus sur quatre projets scientifiques.

Suivis Chiroptères

Chaque année, au sein du site Natura 2000 Vallée du Loir, les comptages des Chiroptères en hibernation s'effectuent sur quatre communes : Aubigné-Racan, La Chapelle-aux-Choux, Luché-Pringé et Vaas. Les Chiroptères s'y répartissent très majoritairement parmi quatre grands réseaux de cavités à Aubigné-Racan et Luché-Pringé, qui sont suivis chaque année. Ces suivis hivernaux font l'objet d'un temps fort, chaque deuxième week-end de février. En effet, le CPIE organise un week-end de comptage bénévole concerté, sur toute la vallée du Loir, dont une grande majorité se trouvant dans le site Natura 2000 Vallée du Loir. Une soixantaine de bénévoles compte alors près deux-mille chauves-souris sur ces sites (1950 chauves-souris comptées durant l'hiver 2019-2020 pour l'ensemble des sites appartenant au site Natura 2000 Vallée du Loir). En cinq ans, les effectifs ont ainsi doublé, et représentent désormais plus de 25% de l'effectif sarthois total. Ce véritable temps fort de la vie associative permet d'adopter une méthode de suivi optimale : comptage concerté et coordonné de tous les sites majeurs, sur un même week-end à date fixe, permettant d'avoir une bonne représentation des effectifs existants à un temps T, et offre la possibilité de faire des comparaisons entre années.

Rappelons qu'il existe quatre sites majeurs d'importance régionale et nationale au sein du site Natura 2000 Vallée du Loir (trois à Luché-Pringé et un à Aubigné-Racan) et qu'un de ces sites est protégé par un classement en APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) depuis le 1er février 2016, venant ainsi compléter l'outil contractuel de Natura 2000 avec une protection réglementaire stricte.



grappe de Grand rhinolophe aux Piliers à Luché-Pringé

Suivis Amphibiens

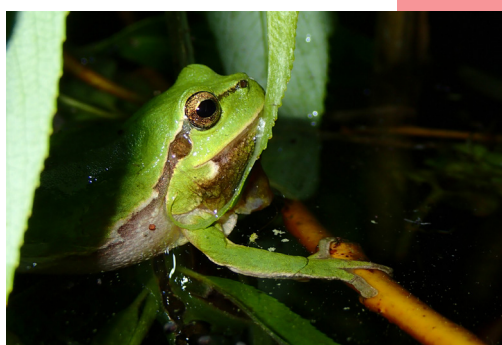
En 2019 et 2020, quatre secteurs ont été prospectés (La Flèche, Le Lude et Baugé-en-Anjou), représentant une vingtaine de sites aquatiques inventoriés. Ces prospections se font de nuit au printemps, à pied, aidé de lampes et d'épuisettes. Au total, six espèces d'amphibiens ont été contactées : Crapaud commun (*Bufo spinosus*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Grenouille verte (*Pelophylax sp.*), Rainette verte (*Hyla arborea*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et Crapaud calamite (*Epidalea calamita*).

Les prospections ciblées Triton crêté (*Triturus cristatus*) n'ont pas permis de contacter cette espèce sur les sites sur lesquels il avait été inventorié il y a presque dix ans. D'autres techniques d'inventaires (nasses notamment) pourraient peut-être permettre de confirmer l'absence, ou non, de l'espèce. En revanche, le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) a été contacté sur deux sites : l'aérodrome de La Flèche où il est bien connu, et au Lude, où il était connu anciennement (redécouverte).

Malgré un contexte bocager plutôt favorable en vallée du Loir, les sites aquatiques inventoriés ont été jugés peu favorables à la présence d'une diversité importante d'amphibiens. La plupart des sites aquatiques étaient en zones « péri-urbaines » (à proximité d'habitations ou de hameaux par exemple) ou représentaient des sites aquatiques ayant déjà un usage (agrément, plan d'eau de loisir, pêche, agricole, ...) Les espèces retrouvées sont des espèces classiquement observées en Sarthe. Toutefois, ces suivis doivent être maintenus pour permettre une amélioration des connaissances sur le site et suivre l'évolution des différentes espèces connues.



Grenouille agile



Rainette verte



Triton palmé

Affûts Castors

En 2019 et 2020, quatre secteurs de recherches du Castor sur le Loir ont été sélectionnés.

Vers la fin de l'été (août et septembre) quatre affûts à la tombée de la nuit ont donc été organisés : trois en 2019 et un en 2020.

Ces affûts, à pieds et aux jumelles, permettent de vérifier la fréquentation du Castor sur des sites déjà identifiés. Il s'agit d'îles sur le Loir au sein desquelles l'implantation d'une famille, ou d'individus erratiques en dispersion est suivie.

Ces affûts ont eu lieu sur les communes de Vaas, Luché-Pringé et Le Lude.

Ces deux campagnes ont été complétées, en septembre 2020, par une recherche active, à vue, en canoë, des indices de présence laissés par le Castor sur le Loir. Les berges sont ainsi soigneusement prospectées afin de détecter d'éventuels chantiers d'abattage, des coupes, des épreintes, des gîtes, des réfectoires, de l'écorçage ou encore du Castoréum.

Ces prospections ont eu lieu sur les communes de La Flèche et Le Lude sur plusieurs dizaines de kilomètres de berges. Ainsi parmi les six sites historiques sur lesquels le Castor s'était implanté : deux n'ont pas été vérifiés (La Flèche), un autre a fait l'objet d'un doute (Le Lude - mais avec une très forte probabilité de présence) et sur les trois derniers, l'installation du Castor a pu être confirmée (La Flèche, Luché-Pringé et Vaas) grâce aux nombreux indices de présence.

Ces prospections ont été réalisées en concertation avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe et l'Office Français de la Biodiversité (réseau Castor) et ont permis de mieux connaître la répartition et la dynamique de population du Castor sur le Loir, en Sarthe, au sein du site Natura 2000 Vallée du Loir. La progression de l'espèce ne semble plus aussi rapide qu'à l'époque de découverte des premiers indices dans le département (tout début des années 2000). La poursuite du suivi permettra d'en apprendre plus sur la baisse de la vitesse de colonisation.

Exemple d'indice de présence (chantier d'abattage d'arbre)



Prospections Écrevisses

Durant les étés 2019 et 2020, des prospections spécifiques ont été menées pour rechercher ou confirmer la présence de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) sur le site Natura 2000. Ces prospections ont également été l'occasion de contrôler la colonisation des Écrevisses américaines (espèces exotiques envahissantes) sur ces cours d'eau. Le Leuray et Le Gué Cartrain à La Flèche et Les Cartes à Thorée-les-Pins et Baugé-en-Anjou ont ainsi été prospectés de nuit, à pied, à la lampe torche, pour détecter la présence des écrevisses. Aucune Écrevisse à pattes blanches n'a pu être détectée au cours de ces quatre soirées de prospection. En revanche, tout comme en 2018, des écrevisses américaines ont été détectées : Écrevisse américaine (*Faxonius limosus*) sur Les Cartes et le Gué Cartrain et Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) sur Les Cartes.

Aucune écrevisse n'a été détectée sur Le Leuray. Ces prospections permettent de mieux connaître la répartition des différentes espèces d'écrevisses sur ces trois cours d'eau du site Natura 2000 Vallée du Loir et contribuent à l'amélioration des connaissances sur les départements de La Sarthe et du Maine-et-Loire.



Écrevisse de Louisiane sur Les Cartes

Inventaires insectes sapro-xylophages

Depuis 2009, le CPIE inventorie les vieux arbres à cavités du site Natura 2000 afin de rechercher les indices de présence de trois espèces d'insectes sapro-xylophages d'intérêt communautaire : le Pique-prune (*Osmoderma eremita*), le Grand capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

En 2019 et 2020, cinq secteurs ont été prospectés : deux secteurs sur la commune de La Flèche, deux sur Le Lude et le dernier à Vaas. Ce sont ainsi près d'une centaine d'arbres qui ont été inventoriés. Aucun indice de présence des trois espèces d'intérêt n'a pu être mis en évidence. Toutefois, ces inventaires permettent de suivre l'évolution du bocage sur le site Natura 2000, puisqu'une dizaine d'indicateurs descriptifs sont relevés sur chaque arbre inventorié. Le type de traitement des arbres est notamment relevé (têtard, libre ou cépée) et permet de traduire la façon dont sont conduits les arbres sur le site Natura 2000 (suivant les sites prospectés, parmi les arbres inventoriés, 50 à 75% d'entre eux sont conduits en têtards).

Il en va de même pour l'état sanitaire, qui reflète la vitalité du bocage au sein du site. C'est donc une réelle cartographie des vieux arbres à conserver qui est réalisée avec ces inventaires dans le but de préserver l'état de conservation des insectes sapro-xylophages d'intérêt communautaire.



Exemple d'arbre têtard favorable à la présence d'insectes sapro-xylophages

Inventaires mégaphorbiaies

Le site Natura 2000 est concerné par 23,3 ha de mégaphorbiaies, inventoriées en 2007 lors de l'élaboration du DOCOB, éparpillées sur de petites surfaces en bordure des cours d'eau, des lisières et des clairières de forêts humides. Ces formations végétales composées de hautes herbes sur sols riches sont considérées comme habitats d'intérêt communautaire. Elles constituent également une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), d'où la présence de nombreux phytophages, ce qui entraîne également la présence d'insectivores.



Mégaphorbiaies à Thorée-les-Pins

L'inventaire floristique réalisé avait pour objectif d'évaluer la présence effective de cet habitat sur les parcelles du périmètre du site et apporter des connaissances sur son état de conservation. Un courrier a été envoyé aux propriétaires connus des parcelles concernées pour les informer de l'inventaire et leur donner l'opportunité d'être présent lors de l'inventaire et d'échanger sur les modalités de gestion avec l'animateur Natura 2000. Lors de cette prospection, nous avons réalisé des relevés phytosociologiques lorsque les habitats pouvaient être d'intérêt communautaire. Ainsi, sur les 39 secteurs repérés pour l'étude, 35 relevés phytosociologiques ont permis de rattacher les mégaphorbiaies aux :

- Mégaphorbiaies marécageuses et alluviales mésotrophiles
- Mégaphorbiaies alluviales eutrophiles.

L'inventaire a identifié 21,3 ha de mégaphorbiaies sur le site Natura 2000, soit 2 hectares de moins qu'en 2007. Cette diminution constatée concerne principalement les mégaphorbiaies eutrophiles.

De plus, une grande partie des mégaphorbiaies du DOCOB revisitées en 2019 ont changé d'occupation du sol. Ces végétations résultant souvent de l'abandon de prairies, le retour à une gestion agricole plus intensive (fauches annuelles, pâturage plus soutenu) est l'une des premières causes du changement d'occupation du sol.

Plusieurs habitats observés en 2019 résultent de la fermeture des milieux par dynamique progressive vers des fourrés puis des forêts hygrophiles (Aulnaie-frênaie). Les mégaphorbiaies ont pu évoluer vers des habitats avec lesquels elles sont généralement en contact : vers les ourlets nitrophiles par eutrophisation des milieux, vers les roselières ou cariçaies selon les modifications du régime hydrologique des cours d'eau. Enfin, on a pu observer des modifications liées directement à l'activité anthropique, telles que la plantation de feuillus (dont les peupleraies), et plus anecdotiquement le retournement des parcelles par le labour et l'installation de jardins.



De 2007 à 2019, évolution d'une parcelle de mégaphorbiaies en roselière (en haut) et prairie pâturée (en bas)

Inventaires sous-strate de peupleraies

En 2020, l'inventaire des peupleraies du site Natura 2000 pour en caractériser l'habitat en sous-strate fut un prolongement de l'inventaire des mégaphorbiaies. L'objectif était d'améliorer la connaissance de ces formations végétales et des menaces anthropiques, mais aussi d'échanger avec les propriétaires sur leur gestion et leurs projets post-exploitation.



Peupleraies avec le maintien d'une sous-strate herbacée humide de type cariçaie à Bazouges-Cré-sur-Loir



Peupleraies avec le maintien d'une sous-strate herbacée humide de type mégaphorbiaie à Thorée-les-Pins

Ces inventaires floristiques ont été l'opportunité d'observations fortuites très intéressantes, comme celle en 2019 de deux femelles de Cuivré des marais sur une nouvelle station le long d'un affluent du Loir entre Le Lude et Luché-Pringé. Cette espèce d'intérêt communautaire apprécie les mégaphorbiaies pour les plantes nectarifères qu'on y trouve en grande quantité (femelle ici posée sur une Pulicaire).



Cuivré des Marais femelle observée au Lude



Sensibilisation

Les Journées du patrimoine et Natura 2000

À la découverte des zones humides

A la faveur des Journées du patrimoine 2019, le CPIE a proposé une après-midi d'animation autour du rôle des zones humides et de Natura 2000 lors des « Lavandières » à Vaulandry. Les enjeux liés à l'eau croisés à ceux de conservation des habitats naturels du site ont ainsi donné lieu une balade découverte sur les prairies humides de la vallée des Cartes.

Répartis en 3 groupes, une cinquantaine de participants, habitants et promeneurs venus de plus loin, ont pu découvrir les richesses de cette mosaïque de milieux naturels (haies, mare, prairies biodiversité) sur les parcelles communales vallilandriaises, en plein bourg.

Patrimoine et Natura font donc bon ménage avec un vif intérêt de la part du public pour son patrimoine naturel local !





Cycle d'animations « Parcours à la ferme en vallée du Loir »

3 animations durant la période estivale

2020, création d'une nouvelle formule pour sensibiliser le grand public à Natura 2000 ! Le confinement du printemps, ne permettant pas de maintenir certaines actions prévues, nous a fait réfléchir à une nouvelle action, et finalement nous avons tiré parti de la situation compliquée !

L'objectif de ces sorties est de faire découvrir Natura 2000 mais aussi les particularités de chaque ferme : leurs productions, leurs méthodes de travail, la biodiversité présente sur l'exploitation...

Chaque animation, à double voix, a permis à l'agriculteur de présenter ce qu'il a engagé sur sa ferme en faveur de la nature, et à l'animatrice du CPIE d'aborder un thème en détail, selon les spécificités de l'exploitation.

À la « Ferme du Frêne », au Lude, la mare : recherche de ses habitants aquatiques, autant que de ses habitants aériens, et plongeon dans la vie des amphibiens, libellules, et autres insectes.

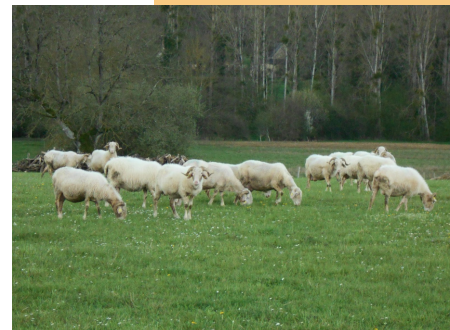
À la « Ferme des Deux Eves », à Savigné sous le Lude, les prairies à Orchidées : immersion dans les prairies humides extrêmement riches en espèces végétales, notamment les orchidées, avec anecdotes au rendez-vous...

À la « Ferme des Courbes », à la Flèche, les arbres têtards : plusieurs sauts dans le temps autour de ce savoir-faire ancestral, afin de tout connaître de cette méthode de taille, son histoire, ses formes, ses usages et son intérêt pour l'accueil des autres êtres-vivants.

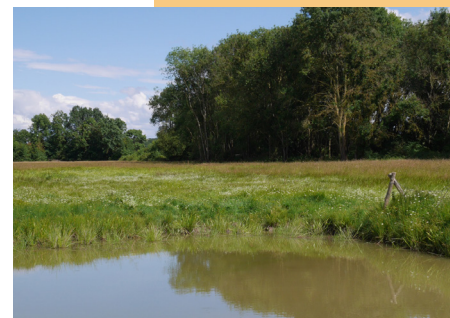
Chaque fin de visite étant conclue par une dégustation des produits de la ferme ou des recettes à base de plantes sauvages...pour poursuivre l'échange dans la convivialité !



Ferme des Courbes



Ferme les Deux Eves



Ferme du Frêne



Le site Natura 2000 « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges »

Si vous avez des questions ou souhaitez vous engager :
(collectivités, agriculteurs, associations et particuliers)

Contactez le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
La Bruère - 72200 La Flèche
02 43 45 83 38
naturavl@cpie72.fr



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR